



# SPECIAL ARS : REUNION DU 3 AVRIL VERS UN ACCORD HISTORIQUE ?



## LES GARANTIES QUE NOUS AVONS OBTENUES

\***Maintien d'un régime de retraite** complémentaire pour tous les salariés de l'institution et maintien des droits ARS acquis actuel à 100 %.

\***Garantie de l'ETAT** que les impayés seront affectés exclusivement au paiement des ARS et au régime de prévoyance ORPESC.

\***Garantie que les Sociétés Mères compléteront les impayés** si leur montant est inférieur au paiement des rentes et de la prévoyance.

\***Fond de réserve (70 M€ aujourd'hui)** constitués par les excédents de gains non réclamés et réservés exclusivement au paiement des rentes et de la prévoyance.

\***Pérennité du dispositif et garantie de nos ARS :**  
**Extrait du texte des employeurs : Dans le cas d'un accord collectif sur la réforme du régime, aucune incertitude ne doit peser sur le paiement des ARS actuels et futurs.**

## UN TEXTE MEILLEUR QU'EN 2007 AVEC DES PLUS

\***Possibilité d'acquérir de nouveaux droits à hauteur de 75 %** (70 % en 2007).

\***Soulte proposée aux salariés de moins de 15 ans** qui renoncent aux ARS, avec un délai de choix de l'option de 6 mois qui expire le 28 février 2015.

## LES CONCESSIONS INEVITABLES

\***Fermeture du régime ARS** pour les nouveaux entrants

\***Mise en place d'un régime avec cotisation pour tous** (3% employeur, 1% collaborateurs) en substitution au régime actuel pour les nouveaux entrants et en paiement des droits ARS restant à acquérir pour les autres.

\***Décote pour les moins de 15 ans** à la date de la réforme (-5% si ancienneté entre 10 et 15 ans, -10% entre 5 et 10 ans, -15% moins de 5 ans). Nous avons tenté jusqu'à la dernière minute de faire plier la direction sur ce sujet, en revendiquant les mêmes droits pour tous dans tous nos tracts, hélas sans succès.

A noter qu'un accord permettrait d'intégrer les moins de 15 ans qui pourraient tout perdre en cas de fermeture par l'Etat. Après 15 ans, leur VCT étant valorisé à 75% comme pour les plus de 15 ans.

\***Pour les futurs embauchés**, nous n'avons pas encore obtenu le respect d'une forme d'équivalence avec les A.R.S actuelles en valeur de prestation. Mais la direction s'engage à négocier une mesure favorable à l'occasion de la mise en place du régime à cotisation définie.

## LES CONCESSIONS QUE NOUS AVONS REFUSEES

\***Gel du point pour les 5 prochaines années :** La direction est revenue sur le gel et propose une revalorisation de 0,3%. **Nous demandons 0,5%.**

\***Réversion au conjoint :** Sous la pression du SHN/CGC, la direction renonce à la proposer en option. La réversion sera donc acquise à hauteur de 54% sans aucune minoration de la rente de l'assuré en fonction de l'âge du conjoint.

## CALENDRIER

Date limite de recueil des signatures le 15 avril.  
Réunion le 22 avril à Vincennes pour relecture du texte.  
Mise en place de l'éventuel accord au 1<sup>er</sup> septembre.

## UNE NEGOCIATION LONGUE ET DIFFICILE

La délégation du SHN/CGC s'est engagée sans compter sur tous les fronts, pour défendre nos intérêts et tenter d'obtenir les conditions pour la signature d'un accord, le meilleur possible.

Nous avons mis la pression partout dans l'institution, sur les dirigeants du PMU, des sociétés de courses et sur les représentants de l'Etat.

Nous vous avons tenu informés régulièrement et en toute transparence, par la diffusion de nos tracts spécial ARS et sur nos pages intranet.

Vos représentants du SHN/CGC se sont mobilisés pour respecter les engagements pris devant vous le 30 octobre 2013 et qui tenaient en 3 points : DEFENDRE NOS ARS, LES PERENNISER ET LES SECURISER.

Il appartient maintenant aux organisations syndicales de prendre leurs responsabilités, sachant que sans accord, il y a un risque sérieux de fermeture du régime par l'Etat, avec gel des droits des plus de 15 ans et perte des droits pour les moins de 15 ans. Situation qui aboutirait à de longues années de contentieux à l'issue plus qu'incertaine...

### APPELEZ-NOUS !

**Pascal BRILLOUET**

06 07 11 42 68

**Patrick GRATZ**

06 07 86 75 04

**Christian JEAN-JACQUES**

06 08 02 05 54

### VOTRE AVIS EST ESSENTIEL

**CONTACTEZ NOUS TRES VITE POUR  
NOUS DONNER VOTRE POSITION PAR  
COURRIER, PAR TELEPHONE, PAR  
MAIL, SUR INTRANET.**

### REPONSE A RETOURNER A



**PASCAL RIBIER**



**2 CHEMIN DU CHARBONNIER  
69780 SAINT PIERRE CHANDIEU  
06 89 63 56 36**